

La date, qui n'est pas donnée, me paraît en effet ressortir des données calendériques contenues dans ces deux fragments. Les *tchong-k'i* et les *tsie-k'i* sont le temps que le soleil met à parcourir $\frac{1}{2}$ signe du zodiaque: ce sont donc des demi-mois solaires et ils durent chacun 15 jours et $\frac{5}{12}$. Les *tsie-k'i* du 10^e et du 11^e mois commençant tous deux également le 12^e jour, doivent finir le 26^e jour, nombre qui manque, mais dont la restitution n'est pas douteuse. De plus, le 10^e mois a nécessairement 30 jours, puisque du 12 de ce mois au 12 du mois suivant il faut placer un *tsie-k'i* et un *tchong-k'i* ayant tous deux également 15 jours. Le *tchong-k'i Ta-siue* qui manque dans la lacune entre ii et i allait donc du 27^e jour du 10^e mois au 11^e jour du 11^e mois. Enfin le *tsie-k'i* du 11^e mois commençant nécessairement le jour du solstice d'hiver, nous savons que ce calendrier se rapporte à une année où le solstice d'hiver tombait le 12^e jour du 11^e mois. Or du XI^e au XIV^e siècle, le solstice d'hiver recule du 15 au 13 décembre (jul.): le premier jour du 11^e mois devra donc être suivant l'époque soit le 2, soit le 3, soit le 4 décembre. Il suffit de parcourir la *Concordance Néoménique* du P. HOANG pour constater que les années qui satisfont à la double condition d'avoir le 11^e mois commençant 12 jours avant le solstice entre le 2 et le 4 décembre, et ayant un 10^e mois de 30 jours sont peu nombreux: pendant cette période je n'en trouve que 6, savoir:¹

1. 1062: solstice d'hiver le 15 décembre à 4h.20 du matin; 1^{er} jour du 11^e mois le 4 décembre; 10^e mois de 30 jours.
2. 1157: solstice d'hiver le 15 décembre à 4h.47 du matin; 1^{er} jour du 11^e mois le 4 décembre; 10^e mois de 30 jours.
3. 1195: solstice d'hiver le 15 décembre à 10h.10 du matin; 1^{er} jour du 11^e mois le 4 décembre; 10^e mois de 30 jours.
4. 1309: solstice d'hiver le 14 décembre à 2h.29 du matin; 1^{er} jour du 11^e mois le 3 décembre; 10^e mois de 30 jours.
5. 1328: solstice d'hiver le 13 décembre à 7h.22 du soir; 1^{er} jour du 11^e mois le 2 décembre; 10^e mois de 30 jours.
6. 1347: solstice d'hiver le 14 décembre à 8h. du matin; 1^{er} jour du 11^e mois le 3 décembre; 10^e mois de 30 jours.

De ces six années la première est exclue par le fait que le calendrier est écrit sur un ancien document *si-hia* tombé au rebut. Le *Song-che* (k.485, 15b) date l'invention de l'écriture *si-hia* de 1035 (les premières inscriptions connues sont de la fin du XI^e siècle). Comme c'est à cette date que *Li Yuan-hao* 李元昊 organisa dans ses états une administration à la chinoise et comme il fit vers ce temps traduire les Livres Classiques, on peut admettre, sans donner à cette date une rigueur absolue, que c'est au deuxième quart du XI^e siècle que cette écriture remonte, un peu plus haut, si on accorde avec M. Nevsky une valeur documentaire à la phrase banale par laquelle *Li Yuan-hao* est dit dans le *Song che* avoir étudié dans sa jeunesse les écritures chinoise et *fan* 番 (= *si-hia*). Une trentaine d'années est une période bien trop courte pour que le document primitif écrit dans la nouvelle écriture ait eu le temps d'être rédigé et utilisé, puis de tomber au rebut et d'être réemployé.

D'autre part, les trois dernières dates sont trop tardives. Le calendrier ici copié est en effet un calendrier de la dynastie *Song*, comme le montre le calcul en *fen* 分 des *tchong-k'i* et des *tsie-k'i*. Cette manière de compter est en effet particulière aux calendriers de cette dynastie où elle apparaît dès l'origine, dans le *Kien-long ying-t'ien-li* 建隆應天曆 de 962, et se maintient constamment (*Song che*, k.68, 10 sq, et *passim*), et d'où elle a passé dans les calendriers des *Kin*: le *Ta-ming li* 大明曆 de 1137, qui était fondé sur le calendrier des *Song* (*Kin che*, k.21, 1a), et le calendrier de 1181, qui n'est qu'une refonte du *Ta-ming li*, comptent de cette façon (*Kin che*, k.21, 6b). Les *Yuan* utilisèrent d'abord le calendrier des *Kin* (*Kin che*, k.21, 2a; *Yuan che*, k.52, 1b) et par conséquent cette même manière de compter, mais ils eurent un calendrier propre dès 1267 (*Yuan che*, k.52, 1b) et ce calendrier, œuvre de Djemal ed-Din, suivait les méthodes astronomiques occidentales et non les méthodes chinoises, en sorte que cette manière de compter disparut: ce fut une disparition définitive, car elle ne reparut pas dans le calendrier de *Kouo Cheou-king* 郭守敬 (1277), bien qu'il eût cherché à mettre en harmonie la méthode persane et la méthode chinoise au lendemain de la conquête de l'empire des *Song* (*Yuan che*, k.52, 2a). Le calendrier se rapporte donc à une année antérieure à 1267. Il ne reste que les années 1157 et 1195.

ii. L. 1, 2. etc., 小尽. Le caractère 小 ne se rapporte pas à la longueur du mois, d'abord parce que, le paragraphe se rapportant aux *tchong-k'i* et *tsie-k'i*, c'est-à-dire aux demi-mois solaires, il n'y a aucune raison d'indiquer si le mois lunaire est long ou court; et en second lieu parce que le fait même que les *tsie-k'i* du 10^e et du 11^e mois dont le début est nécessairement séparé par 30 jours, commencent tous les deux le même jour de leurs mois respectifs, prouve que le 10^e mois, malgré l'indication 小 (ii, l. 2), est un mois long 大. Il faut comprendre 小尽 (= 盡) "petit total" c'est-à-dire le nombre des parties, *fen* 分, de ce demi-mois solaire pris à part, par opposition à un "grand total" qui est le nombre de ces parties comptées de 1 à 365 tout le long de l'année.

1) Tous les solstices sont calculés pour la longitude de Pékin, ce qui n'est absolument exact que pour les trois derniers puisque ce sont les seuls qui appartiennent à la dynastie *Yuan*; mais les capitales des *Leao*, des *Kin* et des *Song* sont assez rapprochées de la longitude pour que la différence du temps ne soit que de quelques minutes et puisse ici être négligée. Les *Si-hia* dont la capitale *Ning-yuan* était tout-à-fait à l'ouest n'avaient pas de calendrier propre; mais même pour eux la différence en temps n'excède pas 45 minutes en moins: même en ramenant ces solstices à l'heure de *Ning-yuan*, le jour n'en est pas changé, puisqu'aucun d'eux n'est ramené avant minuit.